

Pétrole ou diesel?

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé**

Band (Jahr): **11 (1949)**

Heft 11

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pétrole ou diesel ?

Nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre numéro du 29 octobre 1949 sous le titre ci-dessus vous publiez un article sous ma signature.

Vous avez eu la bonne idée de compléter ce texte par 4 clichés. Je vous serais reconnaissant en pareil cas de bien vouloir mentionner que les clichés et les légendes des clichés sont le fait de la rédaction et non pas de l'auteur de l'article.

En effet, je ne suis pas d'accord avec les légendes soit:

Carburateur à benzine sans dispositif de réchauffage. Il faut remplacer le terme allemand de benzine par le terme français essence.

Carburateur à essence transformé. Cette transformation du carburateur en usage pour utiliser du white spirit est malheureusement fréquente: l'air est réchauffé avant le carburateur et le carburateur est plus ou moins chaud, carbure plus ou moins riche. D'autre part, on aggrave le cas en réchauffant le white spirit avant de l'envoyer dans le carburateur. Ce procédé de réchauffage empêche d'obtenir un réglage satisfaisant.

Carburateur à pétrole et white spirit: c'est la solution normale, favorable. Le mélange carburant est fait dans un carburateur qui doit rester froid. Le mélange est envoyé réchauffé dans la tubulure d'admission fondu d'une pièce avec le collecteur d'échappement. Pour obtenir un réglage favorable il a été parfois nécessaire d'abaisser le carburateur pour qu'il ne se chauffe pas au contact du collecteur. C'est cette solution qui est adaptée actuellement sur tous les tracteurs américains à pétrole.

Carburateur à plaque chauffante. On indique dans la légende que ce carburateur est celui qui donne les meilleurs résultats sur les tracteurs à pétrole. C'est la solution qui était adoptée sur le Fordson et qui a conduit à des inconvénients bien connus. La cuve contenant le flotteur est tellement près de la plaque chauffante que la température du pétrole s'élève plus ou moins et que le mélange est d'autant plus riche que la température est plus élevée. De ce fait le tracteur Fordson est bien connu pour sa forte consommation. Il est nécessaire que le conducteur ferme quelque peu le pointeau dès que le moteur est chaud pour obtenir ainsi une économie de carburant qui est de l'ordre de 15 à 20 %. Il est donc faux de dire que ce système convient tout particulièrement à l'emploi du pétrole tracteur car la solution précédente donne des résultats nettement meilleurs.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments distingués.

sig. C. Boudry, ing.-méc.

Inscription au recrutement en tant que conducteur de véhicule automobile, motocycliste ou conducteur de tracteur

Le Service pour la motorisation de l'armée communique:

Les hommes devant se présenter au recrutement en 1950 et qui désirent accomplir leur école de recrues comme conducteurs de véhicules automobiles, motocyclistes ou conducteurs de tracteurs, doivent **immédiatement** s'annoncer auprès du chef de section de leur domicile ou auprès du commandant d'arrondissement, où ils rempliront le formulaire d'inscription utile.

Ont droit à cette inscription:

- les chauffeurs professionnels,
- les jeunes gens entrant en contact avec des véhicules à moteur lors de l'exercice de leur activité civile.

Les hommes ayant participé à un cours préparatoire de jeunes conducteurs sont inscrits d'office et n'ont pas à remplir le formulaire précité.